

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'exercice budgétaire a commencé le 1^{er} janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2025. Toutefois, le décret n° 80-739 du 15 septembre 1980 a permis de prolonger la journée comptable jusqu'au 31 janvier 2026 pour les seules opérations de la section de fonctionnement, ainsi que pour les opérations d'ordres budgétaires.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

L'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part les restes à réaliser à reporter au budget 2026.

Section de fonctionnement :

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est de 94,08 % tandis que ce taux est de 107,59 % en recettes réelles.

Les principales dépenses de fonctionnement sont les charges de personnel (53,42 % des dépenses réelles) et la contribution de la ville au Syndicat Intercommunal.

Les principales recettes de fonctionnement encaissées sont les impôts et taxes ainsi que la fiscalité locale (72,87 % des recettes réelles), les dotations ou subventions diverses (13,97 % des recettes réelles).

Les totaux réalisés sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement	2025 BP	2025 CA
011 - Charges à caractère général	3 673 424	3 416 241
012 - Charges de personnel	7 121 820	6 786 982
014 - Atténuation de produits	479 210	358 086
023 - Virement à la section d'inv.	4 000 000	
042 - Opérations d'ordre	523 664	2 284 850
65 - Autres charges de gest.	2 064 696	1 995 512
66 - Charges financières	134 135	132 518
67 - Charges exceptionnelles	30 000	14 107
TOTAL	18 026 950	14 988 297

Recettes de fonctionnement	2025 BP	2025 CA
002 - Résultat reporté	4 068 381	4 068 381
013 - Atténuation de charges	57 760	160 569
042 - Opérations d'ordres	192 000	186 686
70 - Produits des services	920 799	980 794
73 - Impôts et taxes	288 873	474 375
731 - Fiscalité locales	10 140 000	10 318 274
74 - Dotations, subventions et particip.	1 874 587	2 068 710
75 - Autres produits de gest.	484 559	808 010
76 - Produits Financiers	0	
TOTAL	18 026 950	20 867 891

Le tableau ci-dessus montre que le résultat de l'année 2025 est de **5 879 594,15€**.

Section d'investissement :

1 - Dépenses :

Le taux de réalisation de la section d'investissement est de 55,93 % en dépenses réelles et de 42,91 % en recettes réelles.

Pour l'année 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 5 237 850 € (hors opérations d'ordre) et les principales dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- Remboursement de l'emprunt : 728 411 €,
- Frais d'études : 209 464 € (Extension PEV, CTM),
- Attribution de compensation pour GPS : 176 979,00 €,

- Aménagement de terrains : 11 165 € (clôtures, aménagement de jeux)
- Travaux d'allée dans le cimetière 116 413€
- Acquisition de véhicules : 137 502 € (2 véhicules légers, un camion benne, un utilitaire électrique et le rachat du trafic de la jeunesse),
- Installations générales : 560 994 € (P3 chaudières bâtiments, travaux divers dans les bâtiments publics, menuiseries Ferry, ravalement Fontaine, désamiantage, climatisation),
- Travaux de voirie : 755 534 € (Rue de la gare, rue de la rose des vents, Av de la Zibeline, Rue de l'Aubepine)
- Acquisition de matériel et mobilier de bureau et informatique : 91 055 € (dans les écoles et bureaux),
- Agrandissement de Paul Emile Victor : 1 840 900 €
- Construction de la crèche multi-accueil : 795 249 €.

2 – Recettes :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 410 780€ (hors résultat antérieur et opérations d'ordre) et les principaux encaissements ont été :

- FCTVA : 304 768 €,
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 1 614 630 €,
- Taxe aménagement : 126 343€,
- Subvention Etat pour les amendes de police : 42 525 €,
- Subventions pour la construction du multi accueil : 467 879 €

Les opérations d'ordre correspondent en grande partie aux dotations aux amortissements.

La répartition globale de la section d'investissement se décompose comme suit :

Dépenses d'investissement	2025 BP + Restes à Réaliser	2025 CA
001- Résultat reporté	1 614 630	
040 - Opérations d'ordre	192 000	186 686
041 - Opérations patrimoniales	325 000	12 009
10 - Dotations, fonds divers	30 000	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	728 780	728 411
20 - Immobilisations incorporelles	484 979	209 464
204 - Subventions équipement	279 472	221 451
21 - Immobilisations corporelles	4 148 702	2 156 969
23 - Immobilisations en cours	4 994 678	2 649 966
TOTAL	12 798 241	6 164 956

Recettes d'investissement	2025 BP + Reste à Réaliser	
021 - Virement de la section de fct	4 000 000	
024 - Produits des cessions d'immo.	1 700 000	
040 - Opérations d'ordre	523 664	2 284 850
041 - Opérations patrimoniales	325 000	12 009
10 - Dotations, fonds divers	1 914 630	2 045 741
13 - Subventions d'investissement	4 334 947	1363 228
16 - Emprunt et dettes assimilées	0	1811
TOTAL	12 798 241	5 707 638

Le résultat de l'année en investissement est donc déficitaire de 2 071 946,74 € avant restes à réaliser.

Le budget vert :

Depuis l'an dernier, le CFU doit comporter une annexe spécifique sur le budget vert. Le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. Cet outil d'analyse de l'impact environnemental du budget a pour but de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.

Il convient d'évaluer les dépenses selon des objectifs environnementaux, selon 6 axes.

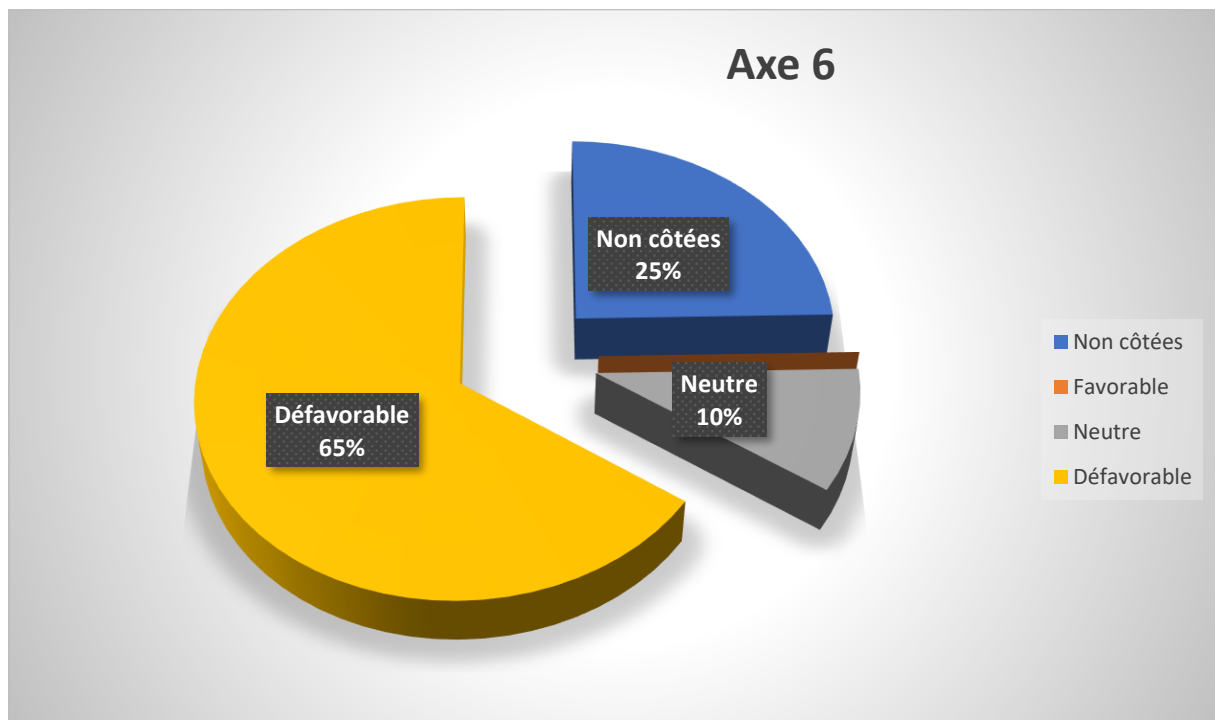
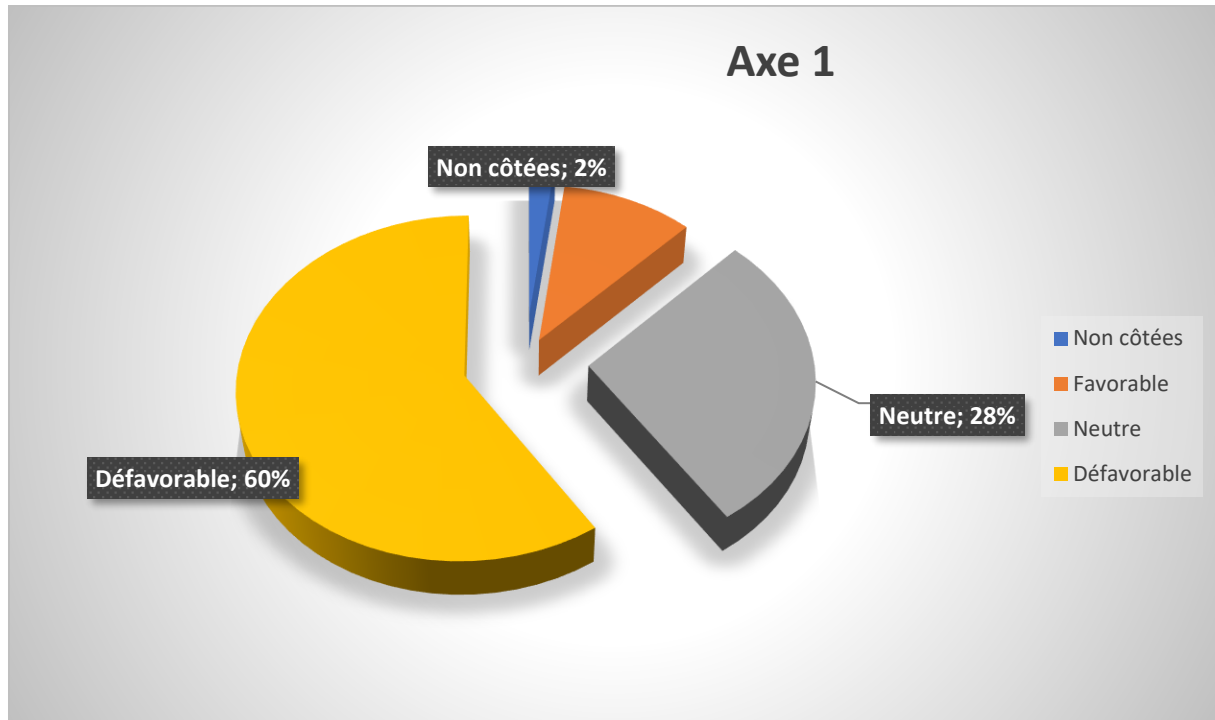
- Axe 1 : atténuation du changement climatique ;
- Axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3 : gestion des ressources en eau ;
- Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Cette année, l'axe 6 est devenu obligatoire en plus de l'axe 1 obligatoire depuis 2025. L'analyse porte sur l'ensemble des natures comptables d'investissement désormais.

Les dépenses sont qualifiées en 3 types selon leur impact :

- **dépenses favorables** : Cette catégorie recouvre trois types de dépenses : les dépenses ayant un objectif environnemental principal ou participant directement à la production d'un bien ou service environnemental, les dépenses sans objectif environnemental mais ayant un impact indirect avéré, les dépenses favorables mais à impact controversé en présence d'impacts favorables à court terme.
- **dépenses neutres** : dépenses sans effet significatif sur l'environnement.
- **dépenses défavorables** : ces dépenses constituent une atteinte directe à l'environnement ou incitent à des comportements défavorables à celui-ci.

La méthodologie du budget vert est évolutive, d'autres axes deviendront obligatoires sur les prochaines années.



Les dépenses favorables sur l'axe 1 sont les remises aux normes des éclairages, le changement de menuiseries des bâtiments, le désamiantage des sols et l'acquisition de matériel informatique reconditionné.

Les principales dépenses sont défavorables dans l'axe 6 du fait de l'artificialisation des sols (extension PEV et extension de la crèche)

Les travaux d'un montant inférieur à 2000€ ainsi que les contrats de garantie de bon état de marche de nos installations de chauffages n'ont pas été cotées.

Il est rappelé que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit expressément que Monsieur le Maire quitte la salle après le débat et au moment du vote. Monsieur le Maire confiera donc provisoirement la présidence de la séance à un de ses adjoints, le temps du vote.

Le résultat budgétaire pour l'année 2025 se résume donc ainsi :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RESULTAT DE CLOTURE 2024	4 068 380,90€	-1 614 630,38	2 453 750,52€
EXERCICE 2025			
RECETTES	16 799 509,87 €	5 707 638,95 €	22 507 148,82 €
DEPENSES	14 988 296,62 €	6 164 955,31 €	21 153 251,93 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 811 213,25 €	-457 316,36 €	1 353 896,89 €
RESULTAT DE CLOTURE 2025	5 879 594,15 €	-2 071 946,74 €	3 807 647,41 €
R.A.R. dépenses		2 708 905,56 €	2 708 905,56 €
R.A.R. recettes		2 477 951,74 €	2 477 951,74 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	5 879 594,15 €	-2 302 903,56 €	3 576 690,59 €